DROIT DE PRÉEMPTION

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SIMPLE

- Délibération de la CACPB du 29/09/2020
- Délibération de la commune du 12/10/2020

DROIT DE PRÉEMPTION SUR LES FONDS DE COMMERCE ET ARTISANAUX, BAUX COMMERCIAUX

- Délibération du 13.06.2016
- Périmètre de sauvegarde

CONTACT

Service urbanisme
Tél : 01 60 38 38 06

Envoyer un message mailto:service-courrier@lfsj.fr

Centre Technique et Administratif Municipal (CTAM)
10-12, Avenue de Montmirail
77260 La Ferté-sous-Jouarre

Le service reçoit uniquement sur rendez-vous.
Accueil téléphonique ouvert

du lundi au vendredi, de 9h à 12h.

MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Place de l'Hôtel de Ville
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE

01 60 22 25 63

Nous contacter

Copyright 2026 MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE